

20 priorités

pour une Alliance Entreprises / Pouvoirs locaux

COMMUNALES 2018

Les communes et provinces ont leur contribution à apporter au redressement économique de la Wallonie.

En dépit d'une amélioration conjoncturelle qui se marque par la reprise de l'emploi et la réduction du chômage, la Wallonie fait toujours face à des défis structurels économiques importants qu'il faut relever pour profiter à plein de la reprise. Les trois défis principaux sont les suivants : une accélération de la ré-industrialisation, plus de créations d'entreprises mais aussi un plus grand nombre de PME en croissance significative.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de politiques spécifiques doivent être menées : une politique économique stimulante qui pousse les entreprises notamment vers l'innovation et l'exportation, une politique de marché du travail et de formation conduisant à une main-d'œuvre plus qualifiée et plus motivée, une politique énergétique qui assure l'approvisionnement et un coût acceptable, une politique d'aménagement du territoire pour accueillir les nouvelles entreprises ou les extensions des existantes, et, plus globalement, une politique transversale du numérique qui fait entrer tous les niveaux de la société wallonne (entreprises, villes, administrations, écoles) dans l'ère 4.0. Tel est l'enjeu des élections communales et provinciales de 2018.

5
leviers

1. Accueil des entreprises
2. Investissements publics
3. Sécurité et salubrité publiques
4. Enseignement
5. Gouvernance et Finances

20
priorités

Comme autant d'enjeux de l'Alliance
Entreprises-Pouvoirs Locaux que
l'UWE préconise pour les élections
communales et provinciales de 2018.

Pour apporter leur contribution au redressement économique, les communes et provinces disposent de cinq leviers qui, s'ils sont bien utilisés, peuvent sensiblement améliorer les conditions d'existence des entreprises :

- Accueil des entreprises
- Investissements publics
- Sécurité et salubrité publiques
- Enseignement
- Gouvernance et Finances

Il est nécessaire que, via ces leviers, les politiques locales donnent à l'économie wallonne les moyens physiques et humains pour se développer plus rapidement. Les politiques menées par les communes dans ces domaines durant les 6 prochaines années contribueront de la sorte à doter la Wallonie d'une économie plus prospère et plus riche en emplois.

Ce document présente, via une série de recommandations, les enjeux de l'Alliance Entreprises-Pouvoirs Locaux que l'UWE préconise. Puissent les candidats de toutes les listes pour les élections communales et provinciales d'octobre 2018 en prendre connaissance, en retirer des thèmes de campagnes et des mesures pour leurs programmes, et ensuite les développer au cours de la prochaine législature.



1

ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le territoire communal est un lieu d'accueil des activités économiques (petites, moyennes et grandes entreprises de production, de transformation ou encore de distribution). Par leurs actions, les villes et communes wallonnes doivent adopter une attitude bienveillante à l'égard des acteurs économiques.

L'entrée en vigueur récente du Code du Développement Territorial, avec les nouveaux documents planologiques, les nouvelles procédures et ses nouvelles règles, requiert une attention particulière dans la politique communale et l'organisation des services de l'urbanisme.

RECOMMANDATIONS :

01. Inscrire l'accueil d'entreprises dans les documents stratégiques (Plan Stratégique Transversal notamment) et planologiques communaux (Schéma de Développement Communal et Schémas d'Orientation Locaux).

02. Accompagner les entreprises (réunion de projets, explication des procédures...) dans leurs demandes de permis (unique, urbanisme, environnement, implantation commerciale...), assurer le respect des délais des procédures et organiser des procédures rapides (fast tracks) pour les projets stratégiques.

03. Utiliser avec parcimonie le mécanisme des charges d'urbanisme en intégrant la volonté nouvelle du législateur de prendre en compte l'impact positif des projets pour les estimer.

20 priorités
pour une Alliance
Entreprises / Pouvoirs locaux

3

SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUES

La commune exerce le pouvoir de police administrative générale. Il convient notamment de maintenir l'ordre public matériel, c'est-à-dire d'assurer la sécurité publique, la salubrité publique et la tranquillité publique. Ces domaines d'action de l'autorité communale concernent tant les citoyens que les entreprises présentes sur le territoire communal.

RECOMMANDATIONS :

09. Garantir la sécurité publique sur le territoire communal en développant une politique de prévention et de lutte contre la délinquance notamment urbaine et l'atteinte aux biens (vols, dégradation...).

10. Assurer l'accès aux entreprises et parcs d'activité économique pendant les mouvements de grève.

11. Mener une politique de mobilité tenant compte des besoins et contraintes des entreprises, de leur personnel, de leurs clients et fournisseurs tant au cœur des villes (plan de logistique urbaine) et des villages qu'en périphérie de ceux-ci.

12. Participer à "Wallonie Plus Propre", financée par le monde économique et Fost Plus, visant à lutter contre les déchets et dépôts sauvages, sans développer des initiatives mettant à mal cette stratégie.

13. Eviter de concurrencer le secteur privé en matière de collecte et traitement des déchets non ménagers.

2

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Les pouvoirs locaux, par leur proximité, leurs compétences et les investissements auxquels ils procèdent participent au développement de la société et de son économie. Les investissements publics locaux répondent ainsi aux besoins et demandes en infrastructures, services et équipements de leur population, et aux défis auxquels nos sociétés sont confrontées. Il est important que l'argent public investi au niveau local participe au développement de l'activité économique endogène.

RECOMMANDATIONS :

04. Développer une programmation d'investissements et d'entretien en infrastructures et équipements techniques et technologiques, sans oublier les infrastructures situées dans les parcs d'activité économique ayant été rétrocédées à la commune.

05. Optimiser la gestion des actifs communaux en développant une «comptabilité publique patrimoniale», c'est-à-dire un recensement exhaustif de tous les patrimoines bâtis (routes, ponts, égouts, ...), une objectivation de leur état réel et une planification (à court, moyen et long terme) des travaux d'entretien.

06. Optimiser l'effet multiplicateur des travaux sur l'économie régionale en stimulant, dans le cadre des marchés publics, la qualité et la concurrence loyale (éviter la concurrence déloyale d'entreprises extérieures) et en réduisant la cyclicité des travaux (viser la stabilité des investissements annuels) avec une attention particulière pour les fournisseurs de proximité tout en respectant les règles des marchés publics.

07. Répondre aux enjeux démographiques et sociaux par une politique active et volontaire en matière de rénovation et de création de logements durables.

08. Repenser nos villes et communes pour les rendre intelligentes (smart cities). Avec, au cœur de ce processus, l'utilisation de technologies innovantes et un rôle capital à jouer pour les entreprises et tous les acteurs de la recherche et de l'innovation.

4

ENSEIGNEMENT

L'enseignement est une compétence majeure des communes et provinces. En effet, l'enseignement primaire communal accueille 50% des jeunes du primaire et l'enseignement secondaire provincial, 16% des jeunes du secondaire. En complément des budgets de la Communauté française, les communes et provinces consacrent des moyens budgétaires importants à l'enseignement.

RECOMMANDATIONS :

14. S'approprier les objectifs repris dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

15. Choisir au mieux les enseignants et les équipes de direction au vu de la corrélation entre qualité des professeurs et niveau d'avancement des élèves.

16. Se concentrer dans l'enseignement primaire sur le français, les mathématiques, l'éveil et une deuxième langue. L'enseignement qualifiant provincial doit privilégier les options menant vers les fonctions critiques des domaines techniques.

5

GOVERNANCE ET FINANCES PUBLIQUES

La gestion locale doit se faire au niveau le plus adéquat et dès lors parfois au niveau supra-communal. Par ailleurs, contrairement à une idée reçue, l'investissement immobilier d'une entreprise rapporte autant en fiscalité communale que les recettes générées par le logement. Dès lors les communes ont autant intérêt financièrement à attirer des entreprises que des habitants.

En effet, 1.000 euros investis en immobilier génèrent en moyenne un précompte immobilier annuel de :

- 14,27 euros pour un commerce ;
- 11,95 euros pour un hall industriel ;
- 6,48 euros pour un logement.

Pour un habitant, le précompte immobilier ne représente que la moitié de sa contribution générale aux recettes communales, l'autre moitié provenant des additionnels à l'impôt des personnes physiques. Dès lors, les 6,48 euros peuvent être doublés et portés à 12,96 euros. Il en résulte que l'investissement immobilier d'une entreprise génère en précompte immobilier autant de recettes communales que l'habitation d'un particulier (précompte immobilier + IPP).

RECOMMANDATIONS :

17. Envisager d'aborder certains sujets à un niveau supra-communal afin de gagner en efficacité tout en respectant les principes de subsidiarité et de bonne gouvernance pour ne pas doubler les structures et les échelons de décision.

18. Gérer de manière optimale les ressources humaines menant vers des services de qualité à un coût permettant un arbitrage entre les différentes priorités communales et provinciales.

19. Simplifier les réglementations et formulaires fiscaux afin de permettre une économie de travail et, dès lors, de temps pour les fonctionnaires et les entreprises.

20. Respecter le principe de la paix fiscale en n'augmentant pas la fiscalité et en n'instaurant aucune nouvelle taxe.



COMMUNALES 2018

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des employeurs privés qui agit pour assurer la prospérité de la Wallonie, à travers la mise en place et le soutien d'un climat et d'un cadre qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables. www.uwe.be

UWE

Union Wallonne des Entreprises